



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-164

Ottawa, le 9 juin 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	183	le 25 avril 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	188	le 8 mai 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	189	le 8 mai 2008
Bell Canada	7126	le 25 avril 2008
Bell Canada	7130	le 8 mai 2008
TBayTel	143	le 8 mai 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*